

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Objet de la consultation :

**ASSISTANCE ET RÉALISATION D'UN ESPACE WEB PRIVÉ POUR LES LICENCIÉ-E-S DE LA
FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AÏKIDO, AÏKIBUDO ET AFFINITAIRES**

Date et heure limite de remise des offres :

17 DÉCEMBRE 2018 MINUIT PAR COURRIER POSTAL

ET LE 20 DÉCEMBRE 2018 MINUIT PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 – Objet de la consultation

La présente consultation concerne :

**ASSISTANCE ET RÉALISATION D'UN ESPACE WEB PRIVÉ POUR LES LICENCIÉ-E-S DE LA
FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AÏKIDO, D'AÏKIBUDO ET AFFINITAIRES**

La FFAAA est l'une des deux fédérations de pratiquant-e-s d'Aïkido agréées par l'État (75 S 273, Arrêté Ministériel du 7 octobre 1985).

La FFAAA souhaite désormais se doter d'un espace privatif dédié aux licencié-e-s qu'elle pourra gérer en toute autonomie.

1.2 – Étendue de la consultation

La consultation s'appuie sur un marché unique.

1.3 – Modification de détail au dossier de consultation

L'entité adjudicatrice se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation des entreprises. Ces éventuelles modifications seront adressées à l'ensemble des candidat-e-s ayant demandé un DCE, soit par télécopie, soit par envoi postal, soit par messagerie électronique au plus tard 5 jours francs avant la date limite de remise des candidatures et des offres. Les concurrent-e-s devront alors faire acte de candidature sur la base du dossier modifié sans pouvoir enlever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidat-e-s, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

1.5 – Conditions de participation des concurrent-e-s

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations

(et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

L'entité adjudicatrice ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidat-e-s de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidat-e-s individuel-le-s et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membres de plusieurs groupements.

Les candidat-e-s retenu-e-s pour cette consultation se présentent sous la forme d'une équipe pluridisciplinaire dotée des compétences nécessaires à la réalisation des études.

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 – Durée du marché – Délais d'exécution

Les délais d'exécution sont fixés au cahier des charges et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

2.2 – Variantes et Prestations supplémentaires ou alternatives

Aucune variante, ni prestation supplémentaire ou alternative n'est autorisée.

2.3 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 – Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours fin de mois à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.5 – Pénalités de retard

En cas de dépassement du délai stipulé dans le cahier des charges, est prévue une pénalité représentant un millième de la valeur du marché par jour de retard. Soit : $P=(Vx)/1000$

P : pénalité

V : valeur du marché

J : Nombre de jours de retard

Article 3 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- le cahier des charges ,
- le règlement de consultation.

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat-e, il est disponible à l'adresse électronique suivante : <http://www.aikido.com.fr>.

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

Article 4 : Présentation des candidatures et des offres

Si les offres des concurrent-e-s sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un-e traducteur/rice assermenté-e ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

4.1 – Documents à produire

Un projet de marché comprenant :

- Un descriptif technique détaillé de la ou des technologie-s utilisée-s pour répondre aux fonctionnalités demandées dans le cahier des charges fourni,
- Un planning prévisionnel du projet et de sa mise en œuvre,
- Une proposition financière détaillée.

4.2 – Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux des appels d'offres.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- **Garanties et capacités techniques**
- **Capacités professionnelles et références**

Les critères retenus pour le jugement des offres sont chacun notés sur 10 et pondérés de la manière suivante :

| Critères | Pondération |
|---|-------------|
| 1 – Valeur technique au vu de la note méthodologique et des références citées | 60% |
| 2 – Délais de réalisation et cohérence du phasage du projet | 30% |
| 3 – Prix des prestations au vu de la proposition financière | 10% |

Les critères techniques évalués seront notamment :

- Le planning de la mission avec les réunions de validation intermédiaires proposées ;
- Les CV et profils de tou-te-s les intervenant-e-s du/ de la candidat-e sur le plan technique ;
- La proposition financière détaillée à la journée, précisant le coût des intervenant-e-s et le coût des interventions sur site et hors site.

Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les entreprises peuvent télécharger le dossier gratuitement sur le site Internet à l'adresse suivante : <http://www.aikido.com.fr>

Le dossier est d'accès libre, toutefois les entreprises sont invitées à se déclarer à l'adresse suivante : ffaaa@aikido.com.fr , afin de permettre la transmission des éventuels rectificatifs et additifs.

En cas de difficulté de téléchargement, les demandes pourront être formulées par écrit (courrier, télécopie ou courriel) à l'exclusion de tout autre moyen, notamment téléphonique, au plus tard 7 jours francs avant la date limite de remise des offres.

Les candidat-e-s transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

**Offre pour : ASSISTANCE ET RÉALISATION D'UN ESPACE WEB PRIVÉ POUR LES LICENCIÉ-E-S DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AÏKIDO, D'AÏKIBUDO ET AFFINITAIRES
NE PAS OUVRIR**

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe les pièces définies dans le présent document, et devra être remis contre récépissé, ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limite de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**FFAAA
11 rue Jules Vallès
75 011 PARIS**

Jours et heures d'ouverture au public : du Lundi au vendredi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 et 17h30.

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu ; il sera renvoyé à son auteur-e.

Les offres pourront aussi être envoyées au siège fédéral sous format numérique à l'adresse mail : ffaaa@aikido.com.fr , avec comme objet :

Appel d'offre Mon espace FFAAA, avec le nom du prestataire

Un mail d'accusé réception sera alors envoyé en retour.

Article 7 : Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidat-e-s devront faire parvenir une demande écrite :

Par courrier postal à :

FFAAA
11 rue Jules Vallès
75 011 PARIS

Jours et heures d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 et 17h30

Ou par courriel à :

ffaaa@aikido.com.fr

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.